



PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2024
REUNIONE DI I 25 È 26 D'APRILE DI U 2024
1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2024
RÉUNION DES 25 ET 26 AVRIL 2024

N° 2024/O1/020

**Question orale déposée par M. François SORBA
Au nom du groupe « FA POPULU INSEME »**

**OBJET : DYSFONCTIONNEMENT AU NIVEAU DE L'INSTALLATION DE
STOCKAGE DE DECHETS NON DANGEREUX DE VIGHJANEDDU**

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse,

Le 27 Mars 2024, la Commune de Vighjaneddu a adressé une sommation interpellative avec constat d'huissier au SYVADEC relative à des « dysfonctionnements graves » concernant notamment le traitement des lixiviats de l'ancien ISDND (installation de stockage de déchets non dangereux) de « Viggianello 1 », aujourd'hui fermé, relevant de la compétence et de la responsabilité du syndicat.

Cette sommation a été faite suite à une suspicion de déversement de lixiviats en dehors des bassins prévus pour leur récupération. S'inquiétant des risques sanitaires pouvant impacter les populations de Vighjaneddu et de Prupjà, la Commune de Vighjaneddu a déposé plainte au pénal contre le SYVADEC le 9 avril 2024.

À cela s'ajoutent, les récriminations et inquiétudes de la population de la micro-région au sujet des nuisances olfactives récurrentes qui émanent du site tout au long de l'année et cela même au cœur de Prupjà, donc bien loin de Teparredda.... Inquiétudes aussi quant à la présence, en aval de l'installation, de stations de pompage alimentant les communes de Viaghjaneddu, Prupjà et Belvidè è Campumoru, dans lesquelles est captée l'eau pour la consommation. Une infiltration de lixiviat dans les nappes phréatiques pourrait s'avérer catastrophique.

Sans préjuger des suites de la procédure en cours, et malgré les explications apportées par le SYVADEC depuis, la population du Valincu est en droit de s'interroger sur les mesures de contrôle et de surveillance de l'ancien ISDND ainsi que sur les risques à court, moyen et long terme pour la santé de tous, et notamment des générations futures.

D'autre part, la chaîne de tri de l'Ecopôle avait pour objectif de trier 60 % des déchets entrants pour 30 % de déchets valorisés selon le pétitionnaire. Or, suite à l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale par la société exploitant le site pour la modification substantielle apportée à l'exploitation de l'installation de l'ISDND dit « Viggianello 2 », les commissaires enquêteurs ont relevé dans leur rapport qu'en 2022, seulement 0,32% de déchets ont été effectivement triés et valorisés en 2022, soit pour 83 928 tonnes de déchets entrants : 268 tonnes valorisés, le reste étant enfouis. Nous sommes donc loin des objectifs.

Ainsi, considérant les dysfonctionnements relevés à Vighjaneddu, Monsieur le Président du Conseil exécutif, de quelles informations dispose l'Office de l'Environnement de la Corse à ce jour sur cette problématique ?

Vi ringraziau.